



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **18 janvier 2016**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DELIBERATION RELATIVE A L'AUGMENTATION DE L'EMPRUNT DE L'IMMEUBLE 17-21 LOUVIERE

Le Conseil municipal décide par 11 oui, soit à l'unanimité,

- 1) D'accepter une augmentation de l'emprunt de l'immeuble 17-21 Louvière à hauteur de **3'000'000.- F**, permettant de dégager des liquidités s'élevant à **420'000.- F** dans le but de financer des travaux d'entretien importants sur les immeubles communaux.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 07.03.2016

Presinge, le 27 janvier 2016

.....